

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

HONNEUR ET PATRIE 8

PRIX

DU JOURNAL,

DE L'ABONNEMENT

Rue Perez Castellanos 162.

Le PATRIOTE paraît trois fois la semaine, le DIMANCHE, le MERCREDI et le VENDREDI. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on adressera les lettres et avis à M. J. H. REYNAUD propriétaire gérant.

2 PATACONS par mois.

## FRANCE.

### ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. A. MARRAST.

Séance du 30 avril.

Discussion relative à la demande d'un crédit pour le paiement du subsidé consenti en faveur de Montevideo.

(Suite.)

Le citoyen président.—Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut passer à la discussion des articles.

Le citoyen Leremboure.—Je demande la parole. (Sur quoi ?)

Je désirerais que M. le ministre des affaires étrangères voulût bien s'expliquer avant de passer à la discussion des articles.

Le citoyen président.—M. le ministre s'expliquera quand il le jugera convenable ; il pourra parler sur l'article 2, car c'est sur cet article que le discours de M. Gerdy aurait été mieux placé.

Le citoyen Leremboure.—Mon intention eût été d'adresser à M. le ministre des interpellations. (Parlez ! parlez !)

Citoyens représentans.... l'orateur ouvre un énorme en folio. (Exclamations.) C'est le *Moniteur*. (Hilarité.)

Voici comment s'exprimait le rapporteur de votre comité des affaires étrangères en parlant de l'affaire de Montevideo, et ce rapporteur était M. le ministre des affaires étrangères actuel :

« Quelque regret que nous inspire la mauvaise direction donnée à la diplomatie française par le gouvernement déchu dans l'affaire de la Plata, et notamment la mollesse de ses dernières déterminations, nous n'entendons pas demander compte au ministère actuel des actes accomplis ou des engagements contractés par le commissaire français en vertu d'instructions qui n'auraient pas été modifiées à temps depuis l'avènement de la république ; mais nous espérons que, dans ces contrées, la politique de la France se montrera désormais plus conséquente et plus résolue, au lieu de flotter entre la paix et la guerre, entre les exigences officielles et les concessions confidentielles, entre la menace et la rétractation, marchera d'un pas ferme vers le triple but qu'elle doit se proposer : la protection de notre commerce, le redressement des griefs de nos concitoyens et le maintien de l'indépendance de la république de l'Uruguay, garantie par les traités. »

Eh bien, ce que je désire savoir, c'est si la politique de la république Française sera conforme, dorénavant, à cet exposé qui avait été approuvé par votre comité des affaires étrangères. Je demande, si l'intention du gouvernement est d'abandonner ou de ne pas abandonner Montevideo ; s'il veut, oui ou non, tenir à l'exécution des traités qui ont été passés ; s'il veut, oui ou non, abandonner les engagements solennels qui ont été pris envers quelques-uns de nos alliés et une portion considérable de nos concitoyens qui se trouvent dans ce moment à Montevideo. Je désirerais une explication claire et catégorique de la part du gouvernement. Sur ces questions là l'honneur de la France, la prospérité de notre commerce, la sûreté de nos concitoyens y sont intéressés. Nous ne pouvons plus rester dans la position où nous sommes ; nous y dépensons inutilement de l'argent (C'est vrai !) ; il faut en sortir, mais il ne faut pas en sortir par un abandon qui serait une honte pour nous ; il ne faut pas en sortir par un abandon qui serait le massacre de 15,000 de nos concitoyens (Très bien !) ; il ne faut pas en sortir par un abandon qui serait la perte de toute notre influence dans l'Amérique méridionale. Car, sachez-le bien, si Montevideo est aujourd'hui attaqué par Rosas, si la destruction de Montevideo est résolue par lui, c'est parce que Montevideo, à une époque où nous bloquions Buenos Ayres, Montevideo a ravitaillé notre flotte, a consenti à être notre auxiliaire et notre allié.

Si nos populations françaises sur les bords de la Plata, et ce ne sont pas des populations vagabondes, mais une partie de ce que nous avons de mieux qui se trouve là ; si cette population, qui n'est pas une de ces populations d'aventuriers, qui prennent volontiers les armes, mais une population laborieuse attachée au sol ; si cette population a pris les armes, c'est parce qu'elle y a été contrainte. Je ne veux rien rappeler de ce qui peut être un reproche

pour une partie de nos agents, à l'époque de cette prise d'armes ; mais si les faits étaient contestés, je suis en mesure de les établir.

On n'a aucun reproche à faire à cette population qui a pris les armes parce qu'elle n'avait pas d'autre moyen de sauver sa vie et ses propriétés, que de les défendre elle-même.

Eh bien, si ces hommes, malgré qu'on a été jusqu'à les dénationaliser, ont porté si haut le nom de la France, ont ajouté à la gloire de notre pays, n'est-ce pas une raison de plus pour ne pas les abandonner ? Est-ce un intérêt d'argent qui vous arrêterait ? Mais vous dépenserez plus pour vous traîner dans la honte, dans la boue, que pour sortir honorablement de cette affaire, en envoyant une expédition qui coupe court à ces tergiversations. Aujourd'hui, il n'y a plus possibilité de traiter diplomatiquement cette affaire. Nous sommes devenus la risée de toutes ces avances que nous avons faites à cet homme qui se moque de vous et de vos agents. (Très bien !) Je désirerais que M. le ministre voulût bien s'expliquer et nous faire connaître les déterminations du gouvernement.

Le citoyen Drouyn-de-Lhuys, ministre des affaires étrangères.—Citoyens représentans, je réponds avec empressement aux interpellations de l'honorable préopinant. (On rit.) Je dois faire observer seulement à l'Assemblée que c'est un principe consacré et admis dans la pratique, que le gouvernement intervient dans une discussion au moment où il pense que cela est le plus convenable. La discussion était commencée, elle devait se poursuivre sur chacun des articles, il y avait place pour l'intervention du gouvernement. Je me bornerai donc à répondre que le ministre des affaires étrangères ne retracte aucune des paroles que prononçait le rapporteur du comité des affaires étrangères, et que l'honorable M. Leremboure rappelait tout à l'heure. (Très bien.—Aux voix !)

Le citoyen président.—Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles.

(L'Assemblée, consultée, décide qu'elle passe à la discussion des articles.)

Le citoyen président.—" Art. 1er. Il est ouvert au budget du ministère des affaires étrangères, exercice 1848, un nouveau crédit extraordinaire de 640,000 fr., destiné, comme le précédent, à assurer le paiement du subsidé mensuel consenti, à titre d'avance, en faveur du gouvernement oriental, par la convention du 12 juin 1848, jusqu'à concurrence de cette somme. " (Adopté.)

" Art. 2. A partir du 15 juillet prochain, il ne pourra plus être tiré de traites sur le trésor national par le consul général chargé d'affaires de France à Montevideo pour l'exécution de la convention temporaire du 12 juin 1848.

Sur cet article, M. Aylies a demandé la parole.

Le citoyen Aylies.—L'Assemblée est arrivée au point critique et difficile de la question. Si l'art. 2, tel qu'il est formulé par la commission, et tel qu'il est motivé dans le rapport, était adopté, je crains que, soit en France, soit sur les rives de la Plata, on ne considérât l'adoption de cet article comme une désertion de la politique française, comme un abandon de la politique française sur les rives de la Plata.

Une voix.—Ce n'est pas douteux.

Le citoyen Aylies.—Je lis, en effet, dans le rapport de la commission, qu'elle limite le crédit au mois de juillet et aujourd'hui au mois de septembre, en vue des négociations qu'elle suppose engagées à Buenos Ayres.

Elle ajoute que, quel que soit le résultat de cette négociation, l'article sera nécessairement limité. Ici se présente donc, car il faut aborder directement la difficulté, deux hypothèses. Vous dites que, quel que soit le résultat de la négociation, le subsidé est retiré. Cela peut s'interpréter de deux manières : ou bien le subsidé est retiré, et, à l'instant même, tous secours sont refusés à Montevideo ; Montevideo succombe. Est-ce là votre pensée ? Ou le subsidé est retiré, parce que vous supposez que, dans l'intervalle qui devra s'écouler entre le 1er mai, jour où nous discutons, et le 1er juillet, qui est la date fixée par votre projet, le gouvernement sera à même de prendre un parti tellement énergique, tellement décisif, qu'il n'y avait pas lieu à subsidé.

Je ne crois pas que cette dernière hypothèse ne fût, en

réalité, à l'origine, celle que s'était proposée la commission ; je ne le crois pas, par une raison toute simple, c'est qu'il n'est pas possible, dans l'intervalle de deux mois seulement, par la suppression du subsidé, de mettre le gouvernement dans la situation de pouvoir accomplir l'œuvre de Montevideo par une expédition sérieuse.

Assurément le temps n'est pas suffisant non plus à un autre point de vue, car cette résolution, pour être prise d'une manière énergique, commande un examen sérieux qui portera surtout sur le moment où elle devra être exécutée, sur les moyens qu'on emploiera. Dire à un gouvernement, en présence d'une éventualité aussi considérable : aussi sérieuse : Vous avez deux mois ; moins de deux mois pour prendre votre parti, pour disposer vos moyens, pour vous rendre sur les lieux, pour accomplir une œuvre qui, il ne faut pas vous le dissimuler, sera entourée de très grandes difficultés, c'est le mettre dans l'impossibilité d'agir. J'ai donc dû penser, et beaucoup de mes collègues ont pensé avec moi, que l'alternative proposée par le gouvernement n'était pas en réalité une alternative sérieuse, et que, au contraire, sous l'espèce, sous l'apparence de cette alternative, il y avait une induction très grave qui conduisait à l'abandon. C'est sous ce rapport que j'ai voulu combattre l'article 2. Aujourd'hui que la commission se ravise, et revenant sur sa première déclaration, proroge la limitation d'un crédit non plus au 1er juillet, mais au 1er septembre, j'entends que cet intervalle nouveau, ajouté, donne au gouvernement plus de chance d'élasticité, pour la préparation et la disposition de ses moyens. Néanmoins, cela ne me rassure pas ; je ne suis pas plus édifié sur la situation où sera le gouvernement par cet intervalle de quatre mois, que je ne l'étais sur la situation qui lui était faite par le simple intervalle de deux mois. Ce n'est pas ainsi qu'on conduit des affaires de cette nature ; il faut s'y préparer sérieusement, il faut bien calculer l'effort, l'heure, les moyens et toutes les dispositions, et puis quand le parti est pris, les émettre avec une énergie décisive.

Mais ce n'est pas lorsque vous êtes limités à deux, trois, quatre mois, que pour accomplir une œuvre de cette nature, vous pouvez vous mouvoir complètement, utilement pour les intérêts du pays, et pour le succès de l'œuvre que vous entreprenez. Ainsi, quant à moi, l'écarte l'art. 2, malgré la prorogation de deux mois de délai ; il faut qu'il n'y ait rien d'équivoque dans ce qui se passera dans l'Assemblée au sujet de cette discussion. Il y a longtemps qu'elle est débattue, agitée ; que des intérêts respectables, les intérêts de nos nationaux à la Plata, les intérêts de nos commerçans dans les ports de Dunkerque, de Bayonne, de Bordeaux, sollicitent l'attention de l'Assemblée.

Membre du comité des affaires étrangères, il y a bientôt trois mois que j'ai été chargé de rapporter ces nombreuses et intéressantes pétitions. Ce rapport a été différé ; on a pensé qu'à propos du subsidé qui est demandé, la question pourrait venir d'une manière indécise ; le moment est venu de la traiter sérieusement. C'est ce que je demande à l'Assemblée la permission de faire en peu de mots. (Très-bien ! très-bien !) Messieurs, la question ramenée aux termes précis que je viens d'indiquer présente les alternatives suivantes : Continuera-t-on les négociations, abandonnera-t-on Montevideo ? ou bien y aura-t-il une expédition pour en finir dans les affaires de la Plata ? Continuera-t-on les négociations ? Je ne pense pas que cela soit la pensée de personne. L'honorable M. Gerdy le disait tout à l'heure avec beaucoup d'autorité, car il a fait une étude approfondie de la question ; il disait que cette question avait usé cinq missions, dix diplomates tant anglais que français. C'est vrai, vous avez eu en 1842, lorsque le traité signé par M. de Mackau en 1840 a été outrageusement violé par Rosas, vous avez eu une protestation. Cette protestation, ce fut une grande faute du gouvernement, cette protestation fut suivie d'un silence de 30 mois. C'est pendant ce silence qu'Orbe balaya la campagne et parvint à arriver au Cerrio, aux portes de Montevideo où il est encore.

(Continuera au prochain numéro.)

## MONTEVIDEO.

19 JUILLET 1849.

Nous avons été favorisés par un heureux hasard, d'un numéro du charmant journal *el Defensor de la Independencia Americana* qui se publie derrière le moulin du Cerro. Charmante feuille, en vérité, dans laquelle nous trouvons, délayées dans une tartine de quatre colonnes, tous les lieux communs des causes premières de cette malheureuse affaire de la Plata. Les insultes les plus absurdes, à l'adresse de l'honorable M. Lelong, et de grossières injures pour nos légionnaires.

Que pensez-vous, ami lecteur, alors que nous vous dirons, que cet habile publiciste, vous demande pourquoi la France est intervenue dans cette question du Rio de la Plata, et pourquoi ces Français de Montevideo ont pris les armes ? Ils n'en n'avaient pas motif, dit-il..... pauvre journaliste, qui oublie l'imprudent décret de son prétendu président !..... Que direz-vous encore, alors que ce politique profond, vous viendra dire, que la France n'était tenue ni dans son honneur ni dans ses intérêts de soutenir cette cause, et qu'il y aurait eu plus de noblesse et de justice à elle de se retirer d'une question dans laquelle elle s'est fourvoyée maladroitement pour ne pas dire plus..

..... Croyez-vous donc, Messire écrivain, que notre France puisse jamais se deshonorar, et qu'elle abandonnerait ses enfants à vos aimables égorgeurs ?... la croyez-vous donc assez sotte, pour payer à vous, ou à votre maître Rosas, des indemnités qu'elle ne doit pas ? Ce serait pourtant là le résultat d'un abandon, comme vous voulez bien le lui conseiller. Sachez, que si la France est assez riche pour payer sa gloire, comme l'a dit un jour M. Guizot, nous ajoutons, nous, qu'elle est trop pauvre pour payer sa honte..... nous ne craignons ni Rosas ni Oribe; mais nous nous méfions et de l'un et de l'autre; car nous savons, et l'expérience nous l'a prouvé, que si ces Messieurs dont vous vantez la généreuse hospitalité et la courtoisie envers les étrangers, ont quelque peu protégé les Français qui vont chez eux, (il serait plus juste de dire qu'ils se sont contentés de ne leur pas être hostiles) c'est que cela entraine alors, comme aujourd'hui dans leurs calculs d'intérêts. Ne venez donc pas nous relancer par de tels motifs, ne nous objectez pas l'émigration pour Buenos Ayres, etc. etc. etc., nous aurions à vous opposer trop d'actes d'injustice et de cruauté pour justifier notre méfiance.

Puis, pour expliquer l'expédition française que vous redoutez tant, vous avancez que la France a besoin de se débarrasser d'un excès de population, expression, dites-vous, tirée de la brochure de M. Lelong et vous en rougissez, pudibond que vous êtes !..... laissant à vos lecteurs le soin d'en tirer les conséquences voulues; toutesfois ne vous fiant pas beaucoup à leur sagacité, vous prenez soin de leur dire, qu'il n'y a point en France d'exubérante population, excepté dans les grandes villes où se réfugient sous ces vagabonds journalistes, cette canaille en blouse que le sieur Lelong voudrait nous envoyer pour vous inculquer à nous et à vos compatriotes les belles idées et l'excellente pratique du communisme, de cette république modèle, déjà proposée par les Légionnaires Français de Montevideo....

Vous êtes fou, mon très cher, si vous n'êtes pas de mauvaise foi; il suffit pour vous le prouver, de vous prior de lire et de méditer cette brochure de M. Lelong où vous prétendez rencontrer d'aussi jolies choses..... il suffit de vous renvoyer à cette Adresse aussi simple qu'elle est noblement écrite, que ces mêmes hommes que vous vilipendez sans les connaître, ont adressé au Président de la République Française; il suffit enfin, d'opposer à tous vos arguments la conduite courageuse et désintéressée de ces légionnaires que vous cherchez à salir parce qu'ils valent mieux que vous et les vôtres..... Si la France a une activité febrile, qui aujourd'hui la tourmente, si cette fièvre se porte au dehors, au moins c'est au profit de ses frères qui souffrent, et dans cela elle est grande et respectable. Ceux qui comme M. Lelong entretiennent, fermentent ou activent cette noble ardeur, à l'avantage d'un peuple faible et malheureux comme celui de ces contrées, ceux là méritent la reconnaissance des gens de bien : et cette canaille en blouse que M. Lelong voudrait, dites-vous, envoyer sur ces plages, elle est déjà digne de tous vos respects, et vous le savez bien..... vous le savez d'autant mieux que vous êtes bien informé à cet égard, et que c'est la peur qui parle par votre bouche, car vous n'ignorez pas, que pour être admis dans les volontaires, il faut des certificats de civisme; de bonne vie et mœurs; qu'il faut être ouvrier, qu'il faut être soldat..... Vous avez peur aussi *Defensor*..... avouez-le et taisez-vous.

Le *Comercio del Plata* a eu raison, alors qu'il vous a dit, que celui qui poussait à cette expédition, était un homme de convictions profondes, un français respectable et que

ses travaux pour la cause de Montevideo avaient excité son admiration, et vous, vous avez tort, alors que vous dites, qu'il va faire pleuvoir sur ce malheureux pays ces phalanges exterminatrices qui menacent de ruiner la société toute entière, en la réduisant en un cahos horrible de désordre, d'immoralité et d'irréligion..... vous savez bien que tout cela est faux, mais allez, quoique vous en disiez, cet homme, sur lequel vous déversez si abondamment le mépris et les injures, est, et a toujours été, plus amis des orientaux véritables, que vous ne l'avez jamais été, vous M. l'Apôtre du Miguelette.....

Peu vous importe, à vous, que la France retire de grands bénéfices de ce pays, ignorez-vous donc, que tout amour propre à part, si cette nation retire quelques avantages de son commerce avec vous, elle vous apporte en échange tous les bienfaits de sa civilisation, que vous vous empressiez d'accepter tout en ayant l'air de les dédaigner. Pauvre cher, vous n'aimez pas le vin de Bordeaux, peu vous importe encore à vous d'en avoir ou d'en manquer. Vous préférez votre maie et une cigarette au meilleur vin de Champagne; il est vrai que vous assaisonnez la yerba et le tabac avec vos souvenirs patriotiques; tristes souvenirs ! triste assaisonnement ! en vérité !..... mais enfin, chacun son goût. Il n'en n'est pas moins vrai, qu'à l'occasion, vous aimez à déguster ces produits tant méprisés par vous, et que cela ne vous enlève ni votre patriotisme ni votre nationalité; que je sache. Allons donc, un peu de courage, dites la vérité, vous avez besoin de la France, vous aimez ses produits, et vous seriez bien fâchés d'en être privés.....

Vous mentez, certainement, alors que vous cherchez à persuader à vos lecteurs, que les 6,000 hommes que on a le projet d'envoyer à Montevideo, seront payés aux frais des orientaux, ainsi que le veut, comme vous le prétendez le sieur Lelong, qui ne se contente pas de vous envoyer la canaille en blouse pour établir dans ce pays, une république modèle, à l'instar de celle qu'elle voulait en France en mai et en juin; mais qui voudrait encore, vous faire payer les frais de voyage de ces agréables amis du niveau social. Là encore vous êtes de mauvaise foi, car vous savez fort bien que cela n'est pas, que les frais de voyage de ces hommes, dans le cas d'expédition seront payés par le commerce français; vous savez encore, que les niveleurs sociaux ne sont que de braves ouvriers, qui, aujourd'hui soldats, retourneront demain à leurs travaux si la paix a lieu; et ce, sans mot dire, sans rien réclamer; car telle est la condition de leur engagement.

Vous doutez, ou semblez douter, que les 6 000 hommes suffisent pour dérouter les vôtres et ceux de Buenos Ayres, et vous avez grand tort de dissimuler ainsi, car vous ignorez pas que la France les doit faire escorter de troupes régulières. Cela vous épouvante, nous le savons, vous craignez le soldat Français, vous savez que ces braves sont accoutumés à vaincre et vous trembez, vous avez peur..... vous savez qu'ils vaincront et n'osez l'avouer, et tandis que votre maître Rosas fait emprisonner les personnes qui osent parler de ces probabilités d'expédition, ou de cette magnifique manifestation de l'Assemblée Nationale, en faveur de Montevideo; vous, vous jettez à la tête de vos lecteurs, comme un épouvantail, des phrases ridicules auxquelles vous ne croyez pas vous-même, et vous leur dites : ils vous apporteront la théorie des barricades, la guillotine, la communauté des biens, la suppression de la famille et toutes les autres théories réformatrices prêchées par les modernes apôtres de l'humanité du dix-neuvième siècle..... erreur et mensonges, vous le savez mieux que nous.....

Enfin, votre tartine de quatre colonnes est absurde, ridicule et mensongère; nous y reviendrons à l'occasion, pour vous convaincre de vos erreurs, dans le cas où vous seriez de bonne foi, ce qui serait d'autant plus extraordinaire, que nous vous connaissons de longue date. Soyez donc plus rationnel une autre fois, surtout, soyez historique et vrai, car aujourd'hui nous faisons de la vérité et de l'histoire..... A....

## NOUVELLES DE FRANCE.

Aux nouvelles publiées dans notre dernier numéro, le *Comercio del Plata* ajoute des détails intéressants tirés toujours de la même source, le *Comercio* de Rio de Janeiro, dont le correspondant de Paris donne, on le sait, à tout ce qu'il publie, une tournure au moins suspecte, à cause des opinions absolutistes dont il est imbu. Au reste, en dégageant l'exposition des faits de tout ce qui provient de ses propres réflexions, on peut approcher de la vérité.

D'après le *Siccle*, le général Oudinot avait ordonné, lors de la première affaire, à deux compagnies d'entrer à Rome par une fausse porte, dont la clef lui avait été remise. Soit trahison, ou toute autre circonstance, à peine les deux compagnies étaient-elles entrées que la porte se referma, et qu'au-sitôt on entendit commencer le feu. Le général résolut alors de voler au secours de ses compagnies, et il ouvrit des brèches dans la muraille : mais après avoir réussi à sauver en effet une partie de ces hommes, il lui fallut retrograder jusqu'à St-Paul, et il faillit être fait prisonnier lui-même en traversant un pont. Cette retraite, imposée par la situation, lui coupa toute communication avec le gros de ses troupes, et les paysans, qui, auparavant s'étaient montré pleins de bienveillance en lui donnant des vivres, se retirèrent précipitamment dans la crainte d'une déroute. Mais le jour suivant, le général put reprendre le château de Celide et reformer sa ligne; il se retira à six lieues de Civita Vecchia pour attendre des renforts. Le désastre fut plus grand qu'on ne l'avait supposé d'abord : il y eut 800 hommes mis hors de combat, parmi lesquels

47 officiers. Un officier de grand mérite, M. de Jonquières trouva la mort en combattant.

C'est la nouvelle de cette échec qui motiva les deux sessions de l'Assemblée Nationale du 7. M. Jules Favre, dans un violent discours, accusa le gouvernement d'avoir trompé l'Assemblée quand il déclara que l'expédition était entreprise dans l'intérêt de la liberté et de l'indépendance Romaine, et que le sang italien ne coulerait pas. Ou les instructions données au général, dit-il n'étaient pas conformes à ces déclarations, et dans ce cas le cabinet avait trahi; ou le général avait excédé ses pouvoirs en marchant sur Rome, et alors il devait être puni. Il proposa en conséquence : — 1° Qu'une commission fut nommée pour examiner séance tenante les instructions données au général. — 2° Que l'Assemblée envoyât deux de ses membres en Italie pour observer les actes du général Oudinot et empêcher de transformer en hostilités les protestations de fraternité faites par la France. La 1re proposition fut adoptée avec l'assentiment du ministère; la 2me fut rejetée. La commission nommée présenta son rapport à 11 heures du soir, par l'organe de M. Sénard. Selon ce rapport, les instructions données au général consistaient à se tenir en expectative, après avoir débarqué, sans entreprendre rien contre Rome; il en résultait que les instructions avaient été outrepassées; et la commission proposait la résolution suivante : — L'Assemblée invite le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que l'expédition ne soit pas détournée de son objet. Le ministre des affaires étrangères, après avoir lu les instructions, desquelles il résultait que le général ne devait se présenter que comme médiateur, exposa que la retraite des troupes sur Civita-Vecchia, selon le vœu de la commission, se trouverait opposé au vote de l'Assemblée, surtout au moment où se préparait l'intervention de Naples, et où avait déjà commencé celle de l'Autriche; que le gouvernement ne pouvait pas accepter la résolution de la commission. Ce discours fit beaucoup d'effet, mais la réplique de M. Sénard en fit encore plus, et la proposition de la commission, modifiée par M. Bouthier de l'Ecluse, qui la rendit encore plus hostile au cabinet, fut adoptée par 328 votes contre 247.

Ici le correspondant du *Journal* fait des réflexions sur le sens naturel de ce vote, que nous ne partageons pas, et il prétend que le brave général Lamoricière s'est couvert d'une honte éternelle, en s'associant à la résolution de l'Assemblée. Il ne sait pas, lui, ce que c'est que le sens national, il oublie quels sont les devoirs des représentants du peuple; nous l'avons dit, il y a quelques jours, l'intervention française en Italie, contre les nouveaux gouvernements démocratiques, n'est pas populaire en France, — et le vote de l'Assemblée Nationale l'a prouvé; le général Lamoricière partageait ce sentiment, cette idée, et comme représentant du peuple il a dû oublier qu'il était militaire; il a voté comme magistrat, et non comme général. D'ailleurs, nous ne comprenons guère qu'on ait donné tant d'importance à une escarmouche, qui, comme fait militaire, n'en a vraiment aucune. L'armée française ne pouvait dans aucun cas être déshonorée par un échec souffert par 3 à 4,000 hommes devant une ville comme Rome.

Le vote de l'Assemblée plaça le gouvernement dans un grand embarras. On pensa que le cabinet se retirerait; mais le jour suivant toute incertitude cessa, quand on vit dans le *Moniteur* la lettre suivante que le président adressait au général Oudinot :

« Elysée National, 8 mai.

« Mon cher général. La dépêche télégraphique qui annonce la résistance inespérée que vous avez trouvée sous les murs de Rome m'a beaucoup affligé. J'espérais, comme vous le savez, que les citoyens de Rome, ouvrant les yeux devant l'évidence, recevraient avec enthousiasme une armée qui allait remplir une mission désintéressée et bienveillante. Le contraire est survenu : nos soldats ont été reçus comme des ennemis : notre honneur militaire est compromis, et je ne consentirai jamais qu'il y soit porté la moindre atteinte. Les renforts ne vous manqueront pas. Dites à vos soldats, que j'apprecie leur valeur, que je sympathise avec leurs fatigues, et qu'ils peuvent toujours compter sur mon appui et sur ma gratitude. — Recevez, mon cher général, etc.

« Louis Napoléon Bonaparte. »

Cette lettre fit grande sensation, et dans la séance du 8, M. Grévy appela l'attention de l'Assemblée sur ce sujet. M. O. Barrot répondit que, quoiqu'elle soit confidentielle il l'approuvait, et comme ministre, il donna à entendre qu'il n'y avait pas d'autres nouvelles d'Italie. M. Grévy proposa alors d'ajourner l'interpellation; mais M. Ledru Rollin n'y consentit pas, et la continua. M. O. Barrot répliqua avec véhémence en disant qu'il partageait complètement les sentiments de sympathie et de gratitude pour l'armée qu'exprimait la lettre du président; et il fut couvert d'applaudissements par l'Assemblée. Après les discours de M. C. Thomas et de Flocon, les interpellations furent ajournées jusqu'au 10, ou jusqu'à l'arrivée d'autres nouvelles d'Italie.

Le *Times* du 9, confirme l'occupation de Rome par les troupes françaises. Celui du 11 rapporte quelques extraits des journaux de Paris qu'on suppose être du 10; entr'autres du *Constitutionnel* qui dit que — parmi le nombre des prisonniers faits par notre armée, il ne se trouvait pas cinq Romains; qu'il est certain que deux des triumvirs avaient eu l'intention de traiter avec le général Oudinot, et que Mazzini, le seul qui se soit opposé à tout arrangement, n'était pas Romain. Le *Moniteur* du soir rapporte le passage suivant d'une dépêche télégraphique du général Oudinot : — Les Napolitains marchent sur Rome, mais l'armée française occupera la ville avant eux; rien ne peut vous donner une idée de l'ardeur de nos troupes; nos blessés, au nombre de 139, partent pour Bastia. »

Nous avons approuvé la résolution de l'Assemblée Nationale du 7 mai : ses principes hautement avoués lui imposent ce devoir; elle a été conséquente avec elle-même. Cela ne nous empêche pas, néanmoins, d'applaudir à la détermination du Président, entre les mains de qui repose essentiellement le dépôt de la gloire nationale. Et nous

croirons être justes, en disant, que dans ces circonstances difficiles—tout le monde a fait son devoir, honneur à l'Assemblée Nationale! Gloire au Président de la République!

# DOCUMENT OFFICIEL.

Nous avons appris avec le plus grand plaisir que son Excellence M. le Président de la République a nommé le 16 du courant, à l'emploi d'officier conservateur du Musée National, un de nos compatriotes (M. Adolphe Derozeaux). Nous sommes charmés que M. le Président ait honoré de sa confiance une personne qui sous tous les rapports mérite cet honneur.

Nous publions ici le décret textuellement—

MINISTERIO DE GOBIERNO.

El Gobierno con esta fecha ha expedido el acuerdo siguiente:

Precisando con urgencia el Museo Nacional un preparador de objetos de historia natural que sirva á aumentar y conservar los existentes, y siendo aceptable la propuesta del Sr. Derozeaux, que ha elevado para su resolución el encargo de la Biblioteca y Museo Nacional, el Presidente de la República

## ACUERDA.

Art. 1.º Admítase en todas sus partes la propuesta que se hace para la conservación y aumento del Museo Nacional.

2.º Nómbrase oficial conservador del enunciado Museo á D. Adolfo Derozeaux.

3.º Por el encargado de la Biblioteca y Museo Nacional hágase formal entrega bajo inventario de los objetos que se recomiendan á su cuidado.

4.º Comuníquese.

SUAREZ.

Manuel Herrera y Obes.

## UN SONGE.

.....La nuit était sombre, le vent soufflait avec violence et 8 heures venaient de sonner à Saint Nicolas. La place de cette paroisse était déserte, aucune lumière ne brillait aux fenêtres des maisons; les lanternes placées aux angles de chaque rue, et dans lesquelles brûlaient quelques bouts de chandelle, jetaient à une courte distance des lueurs incertaines et vacillantes qui, en traçant sur les trottoirs des ombres fantastiques et allongées, rendaient encore l'obscurité plus redoutable. Tout Buenos-Ayres paraissait endormi profondément.

Cependant, deux individus, qu'à leur chapeau sans devise rouge il était facile de prendre pour des étrangers, débouchèrent presque ensemble par la rue du Cerrito et s'avancèrent à pas pressés vers l'église, qui dessinait sur le ciel gris sa masse noire et compacte, dont les échancrures hardies la distinguaient des lignes droites et monotones que traçaient, des autres côtés, les maisons qui longeaient les rues aux angles desquelles elle est placée.

Celui des deux passants, qui précédait l'autre, et qui le premier atteignit les marches de l'église, paraissait un homme jeune encore, vieilli par les passions ou par les veilles; sa haute taille étancée, ainsi que les épaules favorisées qui encadraient un visage dont la blancheur mate ressortait même dans l'obscurité, contribuaient peut-être aussi beaucoup à lui donner cet air mélancolique et fatigué qui semblait répandu sur toute sa personne; un burnous élégant, qui laissait sa poitrine à découvert, malgré le froid de la nuit, couvrait ses épaules osseuses, et on entendait de temps en temps résonner sur la dalle le jong flexible et pourtant pesant qu'il portait à la main.

Il était entré dans l'église depuis quelques instants, lorsque le second individu, que nous avons vu déboucher sur la place, gravit aussi les degrés du temple. C'était un homme d'une quarantaine d'années, petit, trapu, au visage vermillonné, aux yeux brillants; quand il retira sa main droite de la poche de son paletot pour ôter son chapeau, il laissa voir une tête sur laquelle les années avaient eu déjà beaucoup d'action, car il avait presque tous les cheveux gris, sauf quelques mèches noires qu'il paraissait avoir eu soin de ramener sur le front.

Il y avait à peine dix minutes que ces deux individus avaient pénétré dans l'église, lorsque le curé s'y présenta par la porte de la sacristie, ayant été prévenu que deux étrangers désiraient se confesser à lui sans plus de retard, le premier parce qu'il se mariait le lendemain, le second parce qu'il devait s'embarquer sous peu de jours pour un voyage de long cours.

Après avoir eu un court entretien avec chacun d'eux séparément, le curé s'en alla revêtir le surplis et l'étole, puis il revint en traversant la chœur où il fit dévotement une prière, et alla se placer dans son confessionnal où se trouvaient déjà pieusement agenouillés, chacun d'un côté, les deux individus que nous avons vu s'introduire dans l'église. L'obscurité était telle, d'ailleurs, qu'il était difficile de s'assurer s'il y avait d'autres fidèles dans le lieu saint; de l'angle opposé à la sacristie on voyait une clarte pâle et blafarde sortir de l'embrasure d'une porte entr'ouverte, elle était produite par la lumière de quelques cierges qui brûlaient autour d'une bière que des parents et des amis devaient venir chercher le lendemain pour la conduire au cimetière; mais on ne voyait, on n'entendait personne autre que les trois personnages que nous avons fait connaître.

Le colloque s'établit d'abord entre le plus grand des deux individus et le prêtre, mais à voix tellement basse qu'il n'y eut sans doute que Dieu qui les entendit. Bientôt pourtant leur voix s'anima et le dialogue suivant s'établit entre eux:

—Je m'accuse, mon père, d'avoir par mes écrits causé les plus grands préjudices et même la mort à plusieurs milliers de mes compatriotes.

—Que dites-vous! Qu'avez-vous donc fait! grand Dieu!

—J'ai, mon père, défendu la cause de l'étranger contre ma Patrie, de la barbarie contre l'humanité, de la tyrannie

contre la liberté; pour gagner une immense somme, j'ai vilipendé et calomnié une population toute entière que je savais pertinemment être bonne et honnête; seul défenseur d'une cause injuste, j'ai contribué par mon ardente polémique à empêcher mon pays de secourir des malheureux qui n'avaient commis d'autre faute que celle de se défendre; j'ai enflammé impudemment un despote que je savais être cruel, implacable et barbare; je n'ai pas hésité à avilir des hommes honorables, à déshonorer des honnêtes gens, et cela parce que l'influence de leurs paroles et de leurs actions pouvait amener un résultat entièrement opposé à celui qu'il me fallait obtenir. Je n'ai enfin, mon père, reculé devant aucun moyen, quelque bas, quelque coupable qu'il fût, pour remplir la mission vénale que j'avais acceptée: mensonges, intrigues, corruptions, calomnies, j'ai tout employé, tout, hors le meurtre, pour arriver à mes fins. Après une lutte de plusieurs années, je me suis fait un chemin de ruines et de désolations, à travers lequel j'ai marché audacieusement; mais je vois, hélas! aujourd'hui, que pour arriver au but, il me faudrait passer sur des cadavres, marcher dans le sang de mes compatriotes..... Mes yeux se sont dessillés, j'ai vu, j'ai frémi d'horreur, — vous l'avouerez-je, mon père — j'ai eu peur! Oui, je me suis arrêté devant cette hécatombe horrible, et je me suis repenti. Mon père, qui êtes aux cieux, pardonnez-moi!

Halebant, brisé, le visage baigné de larmes, le pénitent restait la tête plongée dans ses deux mains, et comme prosterné dans la plus profonde douleur.

Le prêtre, tout interdit, voulait à peine en croire ses oreilles, et surtout il craignait d'avoir trop bien deviné le sujet des lamentations du pécheur. Il marmottait à demi-voix des paroles, qui pouvaient passer pour des prières, mais qui n'avaient en réalité d'autre but que de prendre le temps de réfléchir à ce qu'il conviendrait de faire dans une telle occurrence.

Le pénitent rompit le premier le silence:

—Croyez-vous, mon père, lui dit-il, qu'un aussi grand crime puisse jamais trouver grâce devant Dieu?

—La bonté de Dieu est grande, mon fils, lui répondit le prêtre avec componction, elle est aussi grande que sa justice. Mais êtes-vous bien sûr d'avoir défendu une cause injuste et produit tous les malheurs que vous dites? L'intelligence humaine, que n'éclaire pas la religion, est tellement bornée, que souvent elle croit voir ce qui n'est pas, et d'autres fois ne voit pas ce qui est.

—Hélas, mon père, je ne suis que trop convaincu de mon crime depuis que pour contracter l'hymen, qui est le prix de ma lâcheté, je suis venu de France dans ce pays. D'ailleurs, ne vous l'ai-je pas dit, je l'ai commis soiemment.

—Dans l'état d'exaltation où je vous vois, il serait possible que les scrupules d'une conscience timorée égarassent vos esprits. Remettez-vous, mon fils, et dites-moi qui vous défendez et contre qui portaient vos attaques.

—J'ai défendu à outrance le tyran Rosas contre la population française de Montevideo.

—Et c'est là, mon fils, le crime dont votre faible conscience s'accuse! Vous vous reprochez d'avoir défendu la majesté du pouvoir contre une bande de factieux et d'aventuriers! Mais tout ce qui s'est passé, tout ce qui se passe encore sous la sage administration du restaurateur des lois, l'ordre et la sécurité qui régnaient dans la ville, la prospérité dont elle jouit, la paix et l'obéissance aux lois rétablies dans toutes les provinces, tout ne vous dit-il pas au contraire que le général Rosas est plus qu'un grand homme, plus qu'un héros, que c'est l'œuvre de Dieu? (1) Allez, mon fils, allez en paix! calmez l'agitation de votre âme, cessez de vous laisser abuser par d'aussi légers scrupules, et revenez aux bons principes que vous avez suivis avec tant de persévérance. Le général Rosas vous en récompensera sur la terre, et Dieu vous en tiendra compte dans le ciel.

Et sans laisser au pécheur le temps de répliquer, il lui donna l'absolution; puis il fit glisser sur ses coulisses le volet de cette grille du confessionnal, et se tourna de l'autre côté qu'il ouvrit pour s'adresser au second pénitent.

Le pécheur absout s'était relevé, atterré et confus, pour aller s'asseoir sur un banc qui se trouvait sous la chaise à prêcher.

Après être entrés en conférence intime, le prêtre et le second pénitent eurent l'entretien suivant, qui eut lieu à voix plus haute et plus distincte:

—Je m'accuse, mon père, d'avoir écrit à un journal, que le général Rosas avait permis qu'on massacrait à Barracas des basques français, quand il est constant que ce fait est entièrement controuvé. Je m'accuse en outre d'avoir écrit à la même feuille que M. Anderson Macfarlane avait été arrêté, ainsi que toutes les gens de sa maison, pour avoir rendu compte de la séance de l'assemblée nationale du 30 avril, quand il paraît qu'il a été seulement appelé à la police, pour un motif que j'ignore, et qu'il y est resté plus de deux heures sans pouvoir en sortir.

—Comment, mon fils, vous avez fait servir les lumières que vous tenez de Dieu, à débiter des mensonges, à publier des calomnies.

—Je dois vous dire, mon père, que ces faits m'avaient été affirmés par des personnes dont je ne pouvais pas suspecter la bonne foi, que je les ai rapportés sans mécanisme, puisque je croyais à leur exactitude, et qu'ils furent d'ailleurs racontés avec des circonstances qui ne laissaient pas à l'esprit le moindre doute.

—Mais, pécheur, si votre oreille n'avait pas été complaisamment ouverte à ces méchantes assertions, les auriez-vous accueillies avec autant de légèreté et sans plus de réflexion? Si ces calomnies abominables n'avaient pas satisfait vos propres idées sur l'auguste personne dont vous avez médit, vous seriez-vous tant empressé de les publier? Si la médisance ne plaisait pas tant à votre âme,

elle n'y trouverait pas un accès si facile. Voyez d'ailleurs où vous conduisent les conséquences d'un pareil crime? Aujourd'hui que vous reconnaissez la coupable erreur dans laquelle vous ont fait tomber les sauvages unitaires, par quel moyen pensez-vous pouvoir jamais réparer le mal que vous avez fait?

—Hélas! mon père, je me suis accusé humblement de cette faute, parce que c'en est une devant Dieu et que je regrette profondément d'avoir manqué à la vérité, qui doit dicter toutes nos paroles; mais je ne pensais pas avoir commis un grand crime, ni surtout qu'il fût irréparable. En avançant les faits que j'ai dénoncés, je n'ai eu nulle intention de nuire ou de tromper, et en y croyant j'ai partagé alors l'erreur commune à tous ceux à qui ils ont été rapportés. Il se trouve que j'ai été la victime de quelques faux rapports, ou que j'ai accepté trop vite un bruit sans fondement sérieux; je le regrette infiniment, et je le confesse. Mais ne puis-je pas retracter ce que j'ai dit, avouer mon erreur, reconnaître ma faute? Et après cela, quel sera l'homme assez fort de lui-même pour oser venir me jeter le premier la pierre?

—Je vous trouve bien audacieux, pécheur, d'oser venir au tribunal de la pénitence soutenir des doctrines aussi subversives. Vous avez indignement calomnié le plus grand homme de l'Amérique, et vous prétendez être pardonné?

—Je ne croyais pas, mon père, qu'il fut réellement possible de calomnier Rosas après ce qu'il a fait, pas plus qu'on ne pouvait calomnier Tibère ou Caligula. Je pensais bien que l'erreur que j'ai commise pût paraître regrettable aux esprits droits et justes; mais je n'aurais jamais cru qu'elle excitât l'indignation et la colère des honnêtes gens. Ce n'est jamais le crime, mais la vertu qu'on peut calomnier. L'intérêt de la vérité, la religion, la loyauté, font néanmoins une loi aux hommes de cœur de ne point mentir et d'être justes même avec leurs ennemis, c'est pourquoi ceux-là éprouvent des regrets si amers quand ils sont tombés dans l'erreur ou qu'on les a trompés. Ce n'est pas là une doctrine subversive que j'ose vous soumettre, mon père, mais des explications que je dois vous donner, comme à mon juge, dans l'espoir que leur sincérité pourra faire pardonner ma faute.

—Comment, pécheur, tu oses espérer le pardon, et tu continues à mépriser et à insulter le héros qui est la pierre fondamentale de l'édifice (\*) élevé par les américains, pour la plus grande gloire du très haut et le bonheur des argentins?

—C'est une joie au ciel, dit l'évangile, lorsqu'un seul pécheur fait pénitence. Je déplore mon erreur ou ma faute, je m'accuse, et je me confesse à Dieu, et à vous, mon père.

—Fais pénitence, repens-toi, et tâches de racheter par toutes les actions d'une vie sans reproches le crime dont tu t'es rendu coupable.

Le pénitent après être entré dans divers autres détails de sa vie intime, reçut de nouvelles admonitions du prêtre; puis la confession étant terminée, celui-ci reprit d'une voix impérieuse:—*Pater noster*....

Et le prêtre et le pénitent récitèrent ensemble cette prière à demi-voix. Elle était à peine finie que le pénitent s'empressa de répondre à haute voix: *Amen*.

Il allait se lever pour se retirer lorsque la voix du curé fit encore entendre sur le même ton ces paroles:

—Vive la Confédération Argentine! Mort au Sauvages Unitaires!

Le pénitent sentit une sueur froide lui passer sur le front.

—Eh bien! mon fils?... fit le curé.

Après un moment de silence, le pénitent trouva assez de forces pour articuler, en tremblant, ces mêmes paroles:

Vive la Confédération Argentine!  
Mort au Sauvages Unitaires!

Le volet de la petite grille se referma brusquement, et un éclat de rire sec et criard, que l'imagination du pénitent attribua à quelque démon caché, se fit entendre derrière le curé, pendant qu'il se rendait à la sacristie.

Le calme mystérieux qui régnait auparavant dans l'église, fut un instant trouble par quelques pas sourds et précipités, puis ensuite par le bruit d'une lourde porte qu'on laissa retomber de tout son poids. Quelques instants plus tard on vit paraître trois personnes sous le péristyle; c'étaient le curé et les deux pénitents; ils marchaient du même pas sans se suivre, ni se parler. Ils mettaient à peine le pied sur le trottoir quand un crieur de nuit vint à passer devant eux, sa lanterne et sa hache à la main, affublé d'un poncho en serge rouge et coiffé d'un grand bonnet de même couleur; il criait d'une voix traînante, mais distincte et perçante:

—Il est 9 heures et demie sonnées, le tems est couvert, Vive la Confédération Argentine!  
Mort aux Sauvages Unitaires!

Le curé, sans doute par habitude, et les deux pénitents, qui se trouvaient encore sous l'impression de la terreur, répétèrent involontairement cette sacramentelle devise à mi-voix; et chacun d'eux prit en courant sa direction particulière....

Tel est le récit fidèle du songe qui fit le *Patriote* pendant le cauchemar qu'il eut dans la nuit du 14 au 15 juillet, alors qu'avant de se coucher, il avait écrit la note suivante pour être imprimée dans le prochain numéro du journal: nous avons cru devoir la faire précéder de la relation du songe dont Dieu, si ce n'est le démon, tourmenta notre sommeil. Cette note portait ceci:

—Nous sommes heureux d'avoir à démentir le fait que sous le titre de *Rosas au bal des Basques* nous avions dénoncé dans notre numéro du 8 courant, nous avons été induits en erreur par des rapports inexacts, et nous n'avons aucune peine à l'avouer, car l'humanité a eu malheureusement, assez de faits barbares à enregistrer dans ces guerres de la Plata, pour qu'elle aime à se reposer un peu pendant des jours plus sereins et plus tranquilles.

(\*) Sermon du curé Moreno.

(1) Historique. Sermon du curé Moreno prononcé le 9 juillet 1849.

## AVIS ESSENTIEL.

La redaction du PATRIOTE FRANÇAIS, prie les personnes qui auraient des articles à adresser au journal, de vouloir bien faire remettre leurs copies à l'imprimerie rue Perez Castellanos n. 162, au plus tard, le mardi, jeudi et Samedi avant midi, faute de quoi l'insertion pourrait être remise au numéro suivant.

## AVIS DIVERS.

## LOS CINCO ERRORES CAPITALES

DE LA

## INTERVENCION ANGLO-FRANCAESA

## EN EL PLATA.

Con este título ha visto la luz pública, una interesante obra escrita por el Sr. D. José Luis Bustamante. Tiene un volumen de 384 páginas en 4º, conteniendo los mas importantes documentos oficiales de la época: varios de estos reservados, y que no habian visto la luz pública hasta hoy. Esta publicación ha sido hecha por la Imprenta Uruguaya.

Se vende en la Librería Nueva calle del 25 de Mayo, números 230 y 232.

El propietario de dicha imprenta es dueño de la obra.

## Se compra

Una casita chica ó un sitio. Ocurrase a la imprenta de este Diario.

Les ouvrages suivants reliés ou brochés ont en vente à l'imprimerie du PATRIOTE.

Des Peches Capitaux, — L'Orgueil.

Les Peches Mignons.

Gingènes ou Lyon en 1793.

Les Mystères de l'Inquisition.

La Gorgone.

Le Juif-Errant.

Les Mystères de Paris.

Tous ces ouvrages se vendent au Rabais.

EN FEUILLETONS.

Le fils de l'Empereur.

Les Mystères de Sainte Helène.

Le Sansonnet.

Nous invitons les personnes qui desireraient se procurer le premier ouvrage en entier de la collection des SEPT PECHES CAPITAUX, à adresser sans retard leurs demandes à l'imprimerie du journal, où il n'en trouve que très peu d'exemplaires.

## Nourrice.

Une jeune femme qui vient de perdre son enfant agé de quelques jours, désire rencontrer un nourrisson pour nourrir chez elle ou en ville, s'adresser rue de l'Uruguay n. 11.

## A vendre

Un billar à un prix modéré, s'adresser rue de Zavala n. 93.

## Aux amateurs

DE LA PROPRETE.

Savon à détacher de la composition du sieur Robert, chimiste de Paris.

Les seuls dépôts établis à Montevideo sont chez MM.

Henri Fontana rue de la Convention n. 145 et 147, esquina du Lion d'Or.

Daudy, pharmacie du Lion d'Or, hors le marché.

Manuel Rey, rue 25 de Mayo n. 228, cerca de la Librería de Hernandez.

## On demande

Une jeune homme capable pour garçon de magasin de comestibles, s'adresser au magasin à côté de la pharmacie de M. Lenoble,

LA  
CONSTITUTION

DE LA

## REPUBLIQUE FRANCAISE.

Premulguée par l'Assemblée Nationale le 12

novembre 1848.

Brochure in 32

Se vend au l'Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS rue Perez Castellanos n. 162.

## INSURRECCION DEL SUD

DE LA PROVINCIA

## DE BUENOS AYRES.

En Octubre de 1839.

Poema con notas, y un apéndice de documentos históricos, por D. Estevan Echevarria.

Folleto de 76 páginas en cuarto mayor: se hallarán algunos ejemplares en la librería nueva. calle del 25 de Mayo, núm: 230 y 232.

## Chambres garnies

A LOUER.

Au jour et au mois. S'adresser à M. Auguste, ancien cuisinier de l'hôpital, rue Buenos Ayres n. 215.

Il previent aussi qu'il a un dépôt de meubles à vendre.

## A vendre

A TRES BON COMPTE.

Sous carbonate de soude et blanc d'Espagne de 1<sup>eres</sup> qualité, à l'usage de Messieurs les Pharmaciens, Peintres, fabricants de savon, de chandelles, etc. etc. S'adresser au bureau du journal.

## Retratos

CON COLORES AL DAGUERREOTIPO

Amadeo Gras, retratista al oleo; tiene el honor de avisar al público, que, de paso en esta ciudad, se quedará un mes, solamente para satisfacer a las numerosas personas que le han hablado por sus retratos. Todos los dias desde las 10 hasta las 3 de la tarde, calle de Ituzaingo núm. 181, de la Matriz la cuadra que sigue al sud.

DENTISTE.

Napoleon Aubanel, déjà connu à Montevideo, ou il exerce sa profession depuis plusieurs années, a l'honneur d'annoncer a ses habitants qu'il a transféré son domicile dans le logement qu'occupait le defant Frederic Vaniseghen.

On trouve chez lui un grand assortiment de dents naturelles idem de composition dite incorruptibles et tout ce qui concerne sa profession.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, le trouveront chez lui depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures apres midi.—Il se transportera aussi à domicile

Il offre aux indigents ses soins gratuitement depuis midi jusqu'à deux heures.

Rue des Missions, n° 118.

## Gants et cravattes

Gants de chevreau de couleur pour hommes et pour dames; un riche assortiment de cravattes nouvelles et de parfumerie fine. En vente chez F. Martin, coiffeur, rue du 25 mai n. 251, maison du consul italien.

## Importante á todos.

Agua de Colonia y agua sedativa del Dr. Raspail, esencia de anís, ginebra, canela y clavel, tinta negra y azul muy fina, lacre punzón y negro de superior calidad, soda purgante y de refresco, esencia coronada y Gratia-probatum, aceite de oso y de otras clases para el pelo de superior calidad, líquido eficaz para curar los sabañones del Dr. A. Cooper, garantido, jabon vegetal para sacar manchas en paño cualquiera que sea, Elixir de Guillen, vino de zarza-parrilla del Dr. Albert. Todos estos renglones se encontrarán y otros muchos de la misma clase en la Drogueria del Aguila Dorada, calle del Sarandí núm. 222.

## Baratillo

En el de la bandera del Congo, calle del Cerro frente al núm. 143.

Siempre deseoso su director de llamar a sus marchantes siempre que está cierto de que saldrán satisfechos, les avisa que ha sacado carne de chanco fresca riquísima a 3 vintenes la libra, y por arroba a 13 rs., charque fresco de primera calidad a 70 reis libra, carne salada 30 reis id, tocino del país 110 reis id, y del Brasil 60 y 80 reis id, lenguas de la mejor calidad 60 reis una y por docenas 7 reales, vino superior 60 reis cuarta carlon y Burdeos, id. añejo 80 reis, grasa de vaca y chanco 110 reis libra, id, mas superior un poco mas cara, yerba paraguay 200 y 240 reis libra, id. rica misionera 60 reis libra, azucar rubia 50 reis libra, id. seca terciado 60 id id, y 80 id id, bahiana 100 y refinada de primera 6 vintenes, aguardiente de quemar, aceite riquísimo, quesos de Holanda, de Cerdeña y del país, fariña, maiz, arroz, harina, porotos, fideos, nueces, pasta fina, ticholos, palitos americanos, tabaco picado superior y regular, escobas, plumeros, almidon, azul, jabon, zapatos de hombre, suecos para señoras, rapé del mas fresco del Brasil y otras clases, té perla, negro y verde, café aceite de alumbrar, y otros muchos artículos que encontraran los que vengan; todos sumamente baratos, hay a mas aceitunas en frascos muy ricos a 80 reis el frasco.

Hamard, coiffeur, rue du 25 de mai, n. 129 a l'honneur de prevenir les elegans de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravattes de satin, du dernier gout qu'il vendra au plus juste prix.